

le même esprit d'obéissance, qui étoit rendue au Roi que nous venons de perdre.

Tous les Membres de l'Etat doivent être unanimement pénétrés de ce sentiment, qui est conforme à leur devoir : mais il est nécessaire que chacun s'efforce d'en donner plus particulièrement des marques, dans ce tems de minorité, pour ôter aux Puissances étrangères toute idée de trouble & de division dans le Royaume : c'est le seul moyen de maintenir l'honneur de la Nation, & d'assurer le bonheur & la tranquillité des peuples

IX. Ce discours étant fini Mr. de Mesmes premier Président & Mrs. les Présidens & Conseillers, mirent le genou à terre ; Mr. le Chancelier les fit relever sur le champ, par ordre du Roi, & alors Mr. Le premier Président étant découvert, de même que tous les Membres de cet Illustre Tribunal, harangua le Roi de la manière suivante.

S I R E,

**L**A Royauté est immortelle en France, quoique nos Rois, comme les moindres de leurs Sujets, soient tributaires de la nature. Louis le Grand, après un long & glorieux Règne, en est la triste preuve ; ce cruel événement afflige & consterne tous les ordres du Royaume, & pénètre de la plus vive douleur ce premier Tribunal de l'Etat.

Mais au moment fatal où le plus Grand Roi du monde cesse de vivre, VOTRE MAJESTÉ, par le droit de sa naissance commence de régner. C'est le motif de l'Auguste Cérémonie, qui assemble aujourd'hui dans ce Sanctuaire de la Justice, la Cour des Pairs, & tout ce qu'il y a de plus grand dans le Royaume ; c'est ce qui y attire par l'amour que nous avons pour nos Rois & par la pompe du spectacle, ce concours extraordinaire de peuple de tout âge & de toute condition.